

BULLETIN D'INFORMATION COVID-19

Mercredi 11 mars – 20h (actualisation du bulletin de 10h)

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide des recommandations sanitaires

20

cas CONFIRMÉS en Centre-Val de Loire

- Au 11 mars :
- 5 cas identifiés dans l'Eure-et-Loir
- 6 cas identifiés en Indre-et-Loire
- o **9** cas identifiés dans le Loiret
- Pas de cas dans le Cher,
 l'Indre et en Loir-et-Cher.

Hôpitaux de prise en charge :

Hôpitaux de 1^{ère} ligne: CHRU de Tours – CHR d'Orléans.

Hôpitaux de 2ème ligne : centres hospitaliers de Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Dreux.

MESURES DE GESTION

- Publication le 10 mars d'un décret pour simplifier le recours à la télémédecine qui détermine notamment les conditions dérogatoires de prise en charge des actes de télémédecine pour les personnes atteintes ou potentiellement infectées par le coronavirus.
- Organisation des élections municipales (circulaire du Ministère de l'Intérieur):
- Il n'est pas recommandé le port de gants ou de masques pour les personnes animant le bureau de vote, ni pour les votants. Un accès à un point d'eau avec du savon, avec une signalétique adaptée, sera mis en place, pour pouvoir se laver les mains à l'entrée et à la sortie pour limiter au maximum les contaminations.
- Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une désinfection particulière des locaux.
- Mise en place de mesures destinées à faciliter le vote par procuration des personnes malades ou confinées et des personnes vulnérables accueillies en hébergement collectif.

Situations de regroupements de cas (clusters) observées en France

Oise (Crépy-en-Valois et Creil) / Haute Savoie (Balme-de-Sillingy et Les Contamines-Montjoie) / Morbihan (Auray, Carnac et Crac'h) / Haut Rhin (Mulhouse) / Corse (Ajaccio) / Aude (Occitanie) / Normandie (Calvados)

POUR S'INFORMER

0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24

Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux

Pour toute question d'ordre médical : le 15

Les SAMU-Centres 15 sont au cœur du dispositif de régulation des soins de ville, des transports sanitaires et des hospitalisations.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :







à usage unique



éviter les embrassades



SOURCES OFFICIELLES

www.gouvernement.fr/info-coronavirus www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

ARS Centre-Val de Loire